

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

CP 19/68 (338) - nm

Bruxelles, le 26 juin 1968
3, Boulevard de l'Empereur
Tél. : 12.39.20

COMMUNIQUE A LA PRESSE

M. Louis MAJOR, Président sortant du Comité économique et social, déclare devant le Comité que l'union économique est une condition indispensable à la vie des six pays de la Communauté.

Il souligne que ceci n'est possible que moyennant l'existence d'un pouvoir exécutif politique et d'un parlement européen élu au suffrage direct.

Les organisations professionnelles, et en particulier les partenaires sociaux, ont un rôle important à jouer dans la réalisation d'une telle réforme, notamment à travers le Comité économique et social.

(Le texte intégral de l'exposé de M. MAJOR est joint au présent communiqué).

ALLOCUTION DE M. LOUIS MAJOR
Président sortant du Comité économique et social
devant l'Assemblée plénière du Comité

- Séance du 26 juin 1968 -

Mesdames, Messieurs,

C'est une bonne tradition, lorsque un mandat s'achève, que de faire le bilan des résultats acquis.

Quand vous m'avez choisi, il y a deux ans, pour assurer la présidence du Comité - et j'aimerais vous remercier à nouveau de m'avoir fait confiance à l'époque - mon but était de poursuivre le travail de mes prédécesseurs, c'est-à-dire, d'atténuer la méfiance que pouvait susciter un organisme consultatif de ce genre, d'accroître le prestige du Comité, d'accroître son efficacité, mais également de faire de cet organe unique, un véritable lieu de rencontre permanent permettant aux représentants des organisations professionnelles de discuter de tous les problèmes économiques et sociaux relatifs à la Communauté. J'avais également l'intention de mettre en oeuvre, dans le cadre du Comité, une consultation au sommet entre les employeurs et les travailleurs, non seulement pour discuter des problèmes actuels, mais aussi pour élaborer une attitude et une politique communautaires, qui devraient être menées conjointement par ces organisations afin d'aboutir à une Europe unifiée et dynamique.

*

*

*

Il est incontestable que les efforts continus que vous avez tous fournis au cours des années écoulées, ont contribué à faire disparaître la méfiance qui existait encore il y a dix ans dans certains milieux.

Tant le Conseil de Ministres que la Commission, sont convaincus de la valeur des avis que nous rendons. Et quand, en l'occurrence, l'organe de décision politique de la Communauté ne tient pas suffisamment compte de nos suggestions, je veux croire personnellement que c'est pour des raisons impératives et inconnues de nous. Je suis cependant convaincu qu'il y a souvent un malentendu à la base et qu'il peut être éliminé grâce au dialogue direct entre l'organe de responsabilité politique d'une part, et les partenaires sociaux d'autre part. J'ai eu l'occasion de dire l'année dernière, à Paris, que les événements démontraient que l'Etat-Providence, dans lequel les catégories sociales ont l'impression d'être tenues à l'écart de toute décision, n'était pas viable et qu'il fallait se rendre compte qu'une formule de ce genre pouvait conduire à des malentendus malheureux.

La Commission a entièrement accepté le dialogue, qui, pour être hésitant, n'en a pas moins été institué. J'estime que la procédure suivie à l'heure actuelle donne d'excellents résultats pour les deux parties concernées. Je fais allusion tant aux débats en présence de membres de la Commission lors de nos Sessions - j'en profiterai pour remercier, au nom du Comité, la Commission entière - qu'aux discussions préparatoires au niveau de nos sections spécialisées et de nos Sous-Comités.

Ces discussions préparatoires concernant la politique économique à moyen terme, qui sont, de l'avis général, extrêmement utiles, ont acquis droit de cité et ont conféré au Sous-Comité un caractère permanent.

Il en est de même pour les discussions relatives à la politique conjoncturelle de la Communauté. En matière de politique sociale également, nous nous efforçons de trouver une formule permettant au Comité d'exprimer un avis annuel, non seulement sur le rapport de la Commission, mais sur toute l'évolution sociale en général. Là aussi, la Commission était disposée à approuver cette initiative et à accorder sa coopération au niveau de l'étude préparatoire, ce qui a ouvert également la voie à un dialogue permanent.

Après une longue période d'inactivité, la section spécialisée pour le développement des pays d'Outre-Mer, a pu se réatteler à la tâche selon la même formule.

Il ressort des délibérations avec la Commission, qu'il en ira de même sous peu, en matière de politique agricole. Le Comité sera également consulté sur les politiques industrielle, régionale et technologique proposées par la Commission.

Compte tenu du fait que le Comité est actuellement consulté - outre les problèmes relatifs aux transports - sur pratiquement tous les points importants de la politique économique et sociale, on peut affirmer qu'il a énormément gagné en prestige.

Je voudrais intercaler, ici, une petite observation. Il convient de faire une distinction sans équivoque entre "dialogue ou étude préliminaire" et l'avis proprement dit. Alors que l'étude préalable doit permettre à la Commission, par le biais du dialogue, de tenir compte des réalités économiques et sociales, les problèmes posés sont cependant si complexes que pour l'adoption de l'avis proprement dit, il n'est pas toujours possible d'obtenir l'unanimité des différentes catégories sociales sur le projet définitif de la Commission.

J'insiste sur la nécessité d'arriver, dans toute la mesure du possible, à exprimer un point de vue commun. Mais si les circonstances ne le permettent pas, l'avis doit le refléter clairement. Le nouveau règlement intérieur le permet.

Une solution de compromis doit être constructive. Si cela s'avère impossible, l'organe de décision politique doit connaître les points de vue des différentes catégories sociales. Si ce n'est pas le cas, l'avis est sans valeur.

Qu'il me soit permis de remercier également notre Secrétaire Général, M. GENTON, et tout le Secrétariat. J'ai trouvé en M. GENTON un collaborateur loyal qui a constamment fait preuve d'un très grand sens de ses responsabilités et qui est parvenu, au cours des dix premières années de l'existence du Comité, à faire de celui-ci un véritable lieu de rencontre neutre pour les représentants des différentes catégories sociales, lieu de rencontre où ils se trouvent à l'abri de toute pression extérieure. Il a acquis par là un très grand mérite. En ce début de la deuxième décennie de l'existence du Comité, on peut dire que l'on dispose désormais du cadre permettant toutes les rencontres, tous les contacts et toutes les discussions entre les représentants des catégories sociales. La réussite de cette entreprise dépendra maintenant de l'aptitude à faire usage de cette possibilité.

*

* * *

Mesdames, Messieurs, nous vivons dans un monde en pleine évolution, dans un monde qui, par suite d'une évolution technique étonnamment rapide, risque d'échapper au contrôle de l'homme et où la violence, l'oppression et la misère menacent de plus en plus la paix, la liberté et la prospérité.

Aussi, ne devons-nous pas nous étonner lorsque les jeunes générations se révoltent contre une telle situation d'insécurité. Les conséquences sont malheureusement imprévisibles, mais l'expérience nous enseigne qu'ils nous éloignent la plupart du temps du but poursuivi.

Dans ces conditions, je crois pouvoir poser la question suivante : où et comment pouvons-nous, en notre qualité de représentants des divers groupes sociaux, assumer nos responsabilités ?

En fait, dans la société complexe qui est la nôtre, une lourde responsabilité incombe, en ce qui concerne le maintien de son harmonie et l'accroissement de sa prospérité, aux représentants des organisations d'employeurs (qu'il s'agisse de grandes ou de petites entreprises), des agriculteurs ou des organisations de travailleurs.

Au cours des dix années écoulées, vous avez assis notre réputation en recherchant des solutions pratiques, constructives et réalistes aux problèmes qui vous ont été soumis. Au cours de cette période, nous sommes parvenus à prouver la possibilité de trouver des solutions communautaires en dépassant nos intérêts nationaux ou de groupe social, solutions qu'il n'a pas toujours été facile de défendre à l'égard de ceux que vous représentez.

C'est pourquoi vous avez le droit, en ce début de la deuxième décennie de la réalisation de la Communauté, où deux problèmes importants sont à l'ordre du jour, à savoir, l'union économique et l'union politique, de rechercher et de proposer des solutions dont le caractère peut n'être pas très formel, mais qui devront indiquer concrètement les chaînons nécessaires pour la réalisation de l'union projetée. Vous ne serez peut-être pas étonnés

de ce que je pense entre autres à la politique économique à moyen terme et aux politiques de développement technologique, industriel et régional.

Il est évident que ces problèmes seront cruciaux pour l'union économique et déterminants pour sa réalisation ou sa non réalisation.

La politique qui devra être élaborée, de même que l'application de cette politique dans toutes ses conséquences, seront déterminantes pour savoir si notre économie pourra, dans les prochaines années, relever ce que l'on appelle parfois "le défi américain" et qui est devenu une véritable notion. Cette politique et son application seront, par voie de conséquence, déterminantes également pour la prospérité générale et, plus particulièrement, pour la situation sociale des travailleurs.

J'ai pleinement conscience de répéter ainsi ce qui vient d'être dit à ce sujet au Conseil de Ministres qui s'est tenu à Luxembourg, de même que par le Président et les membres de la Commission, dans leurs exposés devant le Parlement européen à Strasbourg. Si je vous demande quelques instants d'attention, c'est pour deux raisons.

En premier lieu, il doit être évident pour tout le monde qu'en ce qui concerne l'expérience communautaire en matière de projets technologiques et commerciaux tels que ELDO, ESRO et autres,

- 1) aucun pays ne peut assumer, sur le plan national, les coûts actuels de la recherche scientifique;
- 2) aussi longtemps que cette recherche sera financée par un fonds communautaire géré par des représentants des Etats

membres dont l'unanimité est exigée pour toute décision, il sera impossible d'obtenir un résultat dynamique et chacun cherchera à récupérer ce qu'il a dépensé;

- 3) l'application industrielle et la commercialisation des résultats de la recherche scientifique - qui sont le but recherché - ne seront pas possibles sans une politique communautaire dynamique de subvention aux secteurs en expansion s'insérant dans le cadre d'une politique régionale équilibrée.

Cela signifie que la réussite de l'expansion économique sera fonction de l'existence d'un organe communautaire politiquement responsable au sein duquel ni unanimité ni droit de veto ne sauraient être concevables et qui devra décider de l'utilisation des fonds énormes à engager dans le cadre de la politique technologique, industrielle et régionale communautaire. Il est évident aussi que pour l'utilisation de fonds aussi considérables, un contrôle parlementaire normal est indispensable. Celui-ci ne peut être réalisé qu'au moyen d'un Parlement élu au suffrage direct.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en second lieu, de vous dire, en me basant sur mon expérience de syndicaliste et de parlementaire, que de semblables réformes ne sont possibles que moyennant une pression suffisante de la part de l'opinion publique et que des résolutions, des discours ou des vœux ne sauraient suffire. Pour obtenir ces réformes nécessaires, un effort quotidien s'impose, notamment parce que certains milieux politiques européens continuent à penser que l'opinion publique n'est pas mûre.

Bien que semblable dessein soit de nature à promouvoir la prospérité du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, les intérêts de l'industrie et des travailleurs sont directement concernés, et ceci dans une très large mesure.

Dans les six pays, ces catégories sociales sont représentées par les organisations d'employeurs et les syndicats, normalement en contact dans le cadre de votre Comité. Ce sera uniquement dans la mesure où ces représentants chercheront à parvenir à des conceptions communes et défendront avec acharnement une position commune que nous obtiendrons les réformes en question.

J'ai constaté, au cours de ma carrière, et plus précisément dans mon propre pays, que la recherche et la défense de solutions à des problèmes de cette envergure exigent une consultation permanente entre les dirigeants des organisations concernées. Plus d'un collègue ici présent pourra le confirmer.

C'est la raison pour laquelle j'ai toujours insisté et j'insisterai toujours pour que les personnalités dirigeantes des organisations professionnelles soient présentes au sein de notre Comité.

Mesdames et Messieurs, si nous parvenons à une telle attitude communautaire et trouvons la volonté de la défendre tous ensemble, nous aurons la bonne conscience de ceux qui ont accompli leur devoir. Je suis convaincu que nous obtiendrons des résultats et que nous contribuerons ainsi à l'édification d'une Europe démocratique connaissant la prospérité et la paix et capable d'assurer à la jeunesse la sécurité et l'idéal qu'elle réclame.
